202 55/P

GYMNASTIQUE MÉDICALE.

DE LA CHASSE,

ET

DES JEUX DE BALLE, BALLON ET DE PAUME;

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Le mot de chasse, pris dans l'acception la plus étendue, pourrait s'appliquer à la vénerie ou chasse des grosses bêtes, et plus spécialement du cerf; à la fauconnerie qui est la chasse des oiseaux, enfin à la pêche elle-même, et désigner toutes les poursuites, tous les genres de guerre que les hommes font aux animaux sur la terre, dans les airs et au sein des eaux.

La chasse est un des exercices les plus anciennement connus et des plus anciennement pratiqués. Il appartient encore plus à l'état de nature qu'à la civilisation. Les fables des poètes et, par conséquent, les plus anciennes traditions nous peignent, en effet, les hommes réunis et errans comme des troupeaux avant de former des sociétés régulières; on nous les représente les armes à la main, et on ne leur donne d'autres occupations que la chasse et la pêche. C'est encore l'état où se trouvent plusieurs nations sauvages. L'Ecriture Sainte nous apprend

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

à peu près les mêmes choses ; elle nous cite un Nemrod qui fut un grand chasseur : *magnus venator coram Domino*, et cependant le Seigneur le repoussa. Nous voyons qu'au contraire il accueillit avec faveur celui des fils d'Adam qui cultivait les fruits de la terre, et lui en offrait les prémices sur les autels. La chasse est frappée de proscription dans les livres de Moïse, tandis que cette occupation est divinisée dans le paganisme. Diane en était la déesse ; on l'invoquait par des chants et le son des instrumens en partant pour la chasse ; on lui sacrifiait au retour, on plutôt on lui offrait en hommage l'arc, les flèches et le carquois. Apollon partageait avec Diane l'encens des chasseurs ; on attribuait à l'un et à l'autre l'art de dresser les chiens, qu'ils communiquèrent au centaure Chiron, pour honorer sa justice. Celui-ci eut pour disciples dans cet art, ainsi que dans quelques autres, tels que l'équitation, le maniement de l'arc, celui du javelot, les plus fameux héros de l'antiquité parmi les Grecs. Ce Chiron, auquel on attribue aussi des connaissances en chirurgie, qui doit être la première partie de la médecine que les hommes aient étudiée, est sûrement un personnage mythologique des plus anciens, puisqu'il est antérieur aux temps reculés et semi-fabuleux de la conquête de la toison d'or et du siège de Troie. La fable veut que Chiron fût né des amours de Saturne avec une simple mortelle. Dès son adolescence, il se retira sur des montagnes escarpées et dans la solitude des forêts, où il s'appliqua à l'observation des astres et à l'étude des plantes et de leurs propriétés. On dit qu'il devint un habile médecin, et qu'il communiqua à Esculape toutes les connaissances qu'il possédait, et tout le monde sait qu'Esculape est regardé comme le Dieu de la médecine. Chiron eut encore d'autres disciples illustres, comme guerriers, conquérans et chefs de nations ; tels furent Castor et Pollux, Hercule, Jason, Méléagre, Diomède, Thésée, Achille et plusieurs autres. Les récits de ces temps éloignés et obscurs disent aussi qu'Hercule, en prenant des leçons de Chiron, eut le malheur de blesser son maître avec une flèche, et qu'il en résulta une plaie, puis un ulcère incurable. Accablé des douleurs les plus vives, Chiron pria les Dieux de faire cesser ses tourmens. Jupiter exauça sa prière, et le plaça dans le zodiaque, où il forme la constellation du sagittaire. On attribue aussi à Chiron le premier calendrier grec employé par les Argonautes dans leur expédition, de même qu'un Traité sur

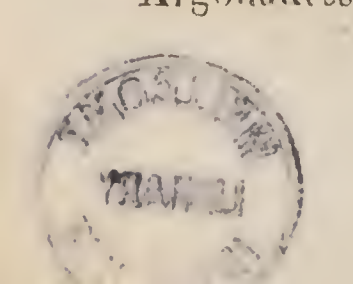

les maladies des chevaux. Un tableau antique, trouvé dans les ruines d'Herculanum, représente le centaure Chiron donnant à Achille des leçons de musique.

L'homme, en se livrant exclusivement à la chasse, en fit un art qui le rendit supérieur et redoutable à tous les animaux, quels que fussent leur force, leur ruse ou leur courage. Quand bien même nous aurions en notre possession des documens suffisans pour tracer l'histoire de la chasse, dans les premiers âges, ils n'offriraient pas des titres bien honorables pour l'espèce humaine. Nous verrions nos semblables déchirer les animaux avec leurs ongles et leurs dents, sucer leur sang avec avidité, et dévorer leurs chairs le plus souvent palpitantes !

Les livres des plus anciens jurisconsultes nous apprennent que l'usage de la chasse était libre pour tous les hommes suivant le droit des gens. Le droit civil particulier à chaque nation apporta des restrictions à cette liberté indéfinie. Solon, voyant que le peuple négligeait les arts de première nécessité pour s'adonner passionnément à la chasse, la lui défendit; mais cette défense fut méprisée quand ce grand législateur se fut éloigné d'Athènes, où la plus grande partie de ses lois fut cependant observée de son vivant, et même alors qu'il n'existait plus.

Chez les Romains, la chasse était permise soit sur leur fonds ou ceux d'autrui; mais il était libre au propriétaire de chaque terrain d'empêcher qu'un autre particulier y entrât pour chasser ou autrement.

Pour nous borner à ce qui se passait en France, au commencement de notre monarchie, nous dirons, d'après des autorités irrécusables, que la chasse était libre de même que chez les Romains. La loi salique en réglait et déterminait plusieurs parties. La chasse a été restreinte dans la suite par des ordonnances de nos rois, et plus souvent encore par la volonté arbitraire de leurs grands vassaux, à des classes spéciales et privilégiées, et elle a été expressément défendue à d'autres; ainsi elle a été défendue au clergé, qui n'en a pas moins chassé depuis le cerf et le sanglier jusqu'aux lapins. La chasse a été défendue au peuple des villes, des bourgs, villages et campagnes. Cependant, comme une grande aisance rivalisa toujours avec les privilèges, de riches bourgeois, des corporations entières, des villes et même des provinces jouissaient amplement du droit de chasse avant 1789. Aujourd'hui la chasse et la faculté d'en user sont réglées par des

lois plus favorables à l'égalité des hommes et à la qualité de propriétaire exerçant avec plus ou moins d'extension les droits civils.

Dès les temps les plus reculés, l'homme, d'après l'intelligence dont il est doué et qui tient à son organisation, a étudié la manière de vivre des animaux, pour les surprendre et les subjuguer plus facilement. Il a varié ses embûches selon la variété de leur caractère et de leurs allures. L'homme instruisit le chien, dompta et monta le cheval, s'arma du pieu, du dard, aiguisa la flèche et fit tomber sous ses coups l'ours, le léopard, le tigre et le lion; enfin il perça de sa main depuis les bêtes féroces qui rugissent dans les forêts et les déserts, jusqu'aux aigles qui planent dans les cieux.

On pourrait, outre les grandes divisions déjà indiquées, distribuer méthodiquement la chasse d'après les animaux avec lesquels on la fait. Si elle a lieu avec des chiens, n'importe la race, elle se nomme *vénerie;* avec des oiseaux, elle s'appelle *fauconnerie*. Les instrumens dont on se sert, pour atteindre et frapper les animaux, pourraient faire admettre une troisième division; ainsi, il y aurait la chasse aux chiens, celle aux oiseaux, aux armes blanches ou à feu, et aux pièges. La chasse avec les chiens se subdiviserait selon les espèces employées, en chasse au limier, au chien courant, au couchant, au lévrier, etc. La chasse avec des armes purement défensives est devenue rare depuis l'usage de la poudre à canon. Nous supposons ici, pour un moment, que les divers genres de chasse ne sont pas réunis, quoiqu'ils le soient presque toujours. La chasse qui se ferait avec des armes seulement offensives, se diviserait suivant les moyens divers que l'on emploie, comme le fusil simple ou double, la carabine, le tromblon ou espingole, le couteau de chasse, la pique, la baïonnette courte et large dans son milieu, enfin le trident préférable aux deux dernières armes par sa solidité et deux moyens vulnérans de plus. La chasse aux pièges offrirait toutes les ruses et instrumens dont on se sert pour attraper les animaux. Il y a aussi une autre espèce de chasse dont il faut faire mention, c'est celle que les Romains nommaient *amphithéâtrale* (*venatio ludiaria*, *venatio amphitheatralis*). Cette chasse avait lieu dans leurs cirques, leurs amphithéâtres ou leurs arènes. On lâchait dans ces espaces circonscrits et plus ou moins magnifiquement décorés et couronnés par des milliers de spectateurs, on lâchait toutes sortes d'ani-

maux sauvages, que l'on faisait attaquer par des hommes exercés dans cet art dangereux, et que l'on nommait *bestiarii*. D'autres fois ces mêmes animaux étaient tués de loin et avec des flèches par les spectateurs eux-mêmes, sorte de spectacle et d'amusement qui accoutumait à l'effusion du sang, exerçait aux horreurs du carnage, et entretenait ainsi la férocité des mœurs que la société devrait adoucir. L'an de Rome 501, on y conduisit 142 éléphans pris en Sicile sur les Carthaginois, et ils furent tués dans le cirque à coups de flèches. Auguste donna au peuple, dans une seule fête amphithéâtrale, 3,500 bêtes; Scaurus donna une autre fois un hippopotame ou cheval marin et 5 crocodiles; l'empereur Probus, 1,000 autruches, 1,000 cerfs, 1,000 sangliers, 1,000 daims, 1,000 biches et 1,000 béliers sauvages, ce qui fait 6,000 bêtes. Le même prince avait fait rassembler, dans un autre spectacle, 100 lions de Lybie, 100 léopards, 100 lions de Syrie, 100 lionnes et 300 ours. Sylla, le dictateur, avait donné avant Probus 100 lions; Pompée 315, et César 400. Si ces récits ne sont pas exagérés, que de trésors il fallait employer pour célébrer de semblables jeux! C'étaient les dictateurs, les consuls, les questeurs, les préteurs et les édiles qui faisaient la dépense de ces jeux, quand ils briguaient la faveur du peuple pour obtenir les hautes magistratures.

L'exercice de la chasse, telle qu'elle soit, a été tour à tour et à divers intervalles singulièrement exalté et déprisé, et cela a même eu lieu chez le même peuple à des époques assez peu éloignées. Au temps de Salluste, le grand historien, les Romains, de l'ordre des patriciens, méprisaient la chasse, loin de la regarder comme une image de la guerre et la meilleure école de la gymnastique militaire, comme l'ont prétendu long-temps nos privilégiés. Les hommes qui couraient simplement le lièvre, et en faisaient leur occupation journalière et quelquefois leur unique soutien, étaient fort peu considérés par les chasseurs aidés de chiens nombreux et montés sur des chevaux, quelquefois le gantelet surmonté d'un hoberau. Croupissant volontiers dans la détresse, la misère et l'orgueil, ces derniers auraient rougi de savoir signer leurs noms, long-temps après que ce léger talent était assez répandu. La chasse de tous les genres a été aussi entre les hommes privilégiés qui se livraient à cet exercice par amusement, convenances ou nécessité, le germe de jalousies, de guerres ou de combats. Elle a été, pour la masse du peuple qui cultive les campagnes,

une source de malheurs, de misères, d'esclavage et de tourmens de toute espèce; la peine de mort a été imposée chez nous, au seizième siècle, au roturier qui tuerait un cerf.

Hygiéniquement considérée, la chasse a presque tous les avantages et les inconvéniens de la marche et du saut, et même de l'équitation. Ce dernier article est un immense chapitre qui ne peut être étudié qu'au manège, et enseigné seulement avec fruit que par de très-habiles écuyers versés dans l'hippiatrique, ou au moins l'anatomie et la physiologie du cheval.

M. Charles Londe qui, en publiant sa Gymnastique médicale et son Traité élémentaire d'hygiène, s'est placé aux premiers rangs dans ce genre, a fort bien raisonné sur les avantages et les inconvéniens de l'équitation. C'est avec beaucoup de sagacité qu'il a classé cet exercice au nombre de ceux qu'il appelle mixtes. En effet, l'équitation se compose de deux mouvemens; le premier passif, dans lequel le cavalier obéit aux impulsions du cheval, et le second actif, c'est-à-dire dans lequel le cavalier habile dirige à volonté son coursier. L'équitation communique au cavalier des mouvemens doux, brusques ou violens, suivant que le cheval est plus ou moins bien dressé, et particulièrement d'après ses allures. Lorsqu'on veut employer l'équitation comme un moyen prophylactique ou curatif, il n'y a guère que deux allures qui conviennent, le pas ou le galop, et plus spécialement le petit galop de chasse, qui consiste dans des sauts ou plutôt dans des bonds modérés qui soulèvent verticalement le cavalier, conservant avec à plomb le fond de la selle. Dans le grand galop, les sauts en avant sont tellement prononcés, que quand un cheval vigoureux est bien lancé, on doit voir à la fois, dans ce mode de progression, les quatre pieds en l'air; c'est ce que l'on observe dans les grandes charges de cavalerie coulées à fond, suivant le langage de cette arme.

Nous passons aux jeux de balle, de paume, de volans, que nous réunissons, en quelque sorte, en un faisceau. Ces jeux ne diffèrent guère entre eux que par la forme, le volume et le poids du projectile, et, à cause de cela, ils ne sont pas également de toutes les saisons, de tous les instans et de tous les âges de la vie. La faculté qui est commune à tous est d'exercer les muscles; ainsi donc tous ces jeux, quoique le volant ne soit pas interdit aux vieillards valides, conviennent à l'enfance, à l'adolescence, à la jeunesse et à l'âge mur. Ces exercices, dans lesquels on peut acquérir des

forces et de l'adresse, favorisent la transpiration et excitent sensiblement l'appétit. Quand ils sont portés à l'excès, ils deviennent très-fatigans, et peuvent produire des inflammations dangereuses et attaquer plusieurs fonctions.

La paume est, entre tous les jeux d'exercice et d'adresse, le plus beau que les hommes aient imaginé. Comme il exige un vaste local et un attirail tout particulier, il a l'inconvénient d'être fort cher, et, par conséquent, à la portée d'un petit nombre d'amateurs. Quoi qu'il en soit, quand on ne s'abandonne pas au jeu de paume avec trop d'ardeur, et qu'on ne le porte pas jusqu'à la lassitude prononcée, il procure une transpiration favorable, donne une énergie et un jeu particulier à tous les muscles du corps qui sont exercés tour à tour au moyen des courses, des sauts, des mouvemens allongés, raccourcis et précipités que les joueurs sont obligés de faire. Ce jeu convient beaucoup aux personnes robustes et agiles qui sont détournées de la chasse par leur goût ou leurs occupations habituelles. La paume, qui est un moyen prophylactique, peut devenir très-utile à ceux qui sont naturellement indolens, ou dont la fibre musculaire, d'ailleurs peu exercée, est primitivement flasque ou légèrement irritable.

Le jeu de la longue paume a peut-être moins de partisans que celui de la paume proprement dite, de celui qui a lieu dans un espace circonscrit par des murs élevés, et éclairé convenablement pour cet objet. Mais la paume longue n'est pas moins salutaire que l'autre, et elle a sur elle un grand avantage, c'est d'être à la portée de tout le monde, parce qu'elle est très-peu dispendieuse. Nous ne pensons pas même qu'il y ait parité entre le jeu de paume, exercice pris dans une enceinte recouverte, et l'exercice de la paume longue en plein air sur une longue lice, dans une place publique, un large quai, ou le long d'un grand édifice élevé et offrant une ligne droite. Dans le midi de la France, en Italie, en Espagne et presque toutes les îles de la Méditerranée, le jeu de paume longue est un exercice très-commun, et il forme journellement, pour un grand nombre de spectateurs, un amusement des plus vifs; d'un autre côté, ce jeu réunit, rapproche tous les hommes dans les pays que nous venons de citer. Les maîtres de l'art forment les citadins plus ou moins aisés, et les grands plus ou moins riches. La plus grande émulation, et je dirais même l'égalité, règnent dans ces jeux. Vêtus souvent uniformément, et la plupart du temps comme

les athlètes de l'antiquité, leurs corps bien dessinés prennent les plus belles attitudes énergiquement prononcées, exécutent tous les mouvemens dont ils sont susceptibles. A Rome, les femmes de toutes les classes se portent en foule dans ces lices, comme elles se rendaient dans les colisées et les amphithéâtres des anciens. Mais ce sont surtout les nombreux artistes de tous les pays, passionnés pour la belle nature, qui viennent chercher des modèles dans ces lieux : empruntant souvent d'un seul homme et plus souvent de plusieurs les formes dévoloppées sous leurs yeux, ils parviennent à créer leurs ouvrages les plus parfaits. Quand on assiste à ces jeux dans l'ancienne capitale du monde, on se croit transporté au temps des Césars. C'est au Champ de-Mars, au pied du Capitole, le long des murs du Vatican, qu'ont lieu ces attrayans spectacles. Un peuple ardent s'identifie par ses regards, ses cris, ses applaudissemens, aux acteurs de la scène, et, parmi les étrangers, les imaginations les plus lentes en sont ébranlées, et les plus phlegmatiques se trouvent rapidement électrisés.

Extrait du 120e cahier (juin 1828), tome XXX, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.

GYMNASTIQUE MÉDICALE.

DU JEU DE VOLANT, DE BOULES, DE QUILLES;

DE L'ESCRIME,

DE LA DÉCLAMATION ET DE LA NATATION,

PAR M. LE BARON DESGENETTES.

Le volant est un jeu ou un exercice qui procure des mouvemens agréables et utiles dans l'intérieur des habitations, surtout dans les temps froids. Il convient particulièrement aux jeunes gens des deux sexes et surtout aux filles et à tous ceux qui mènent une vie sédentaire. A Paris, et peut-être dans beaucoup d'autres lieux, on joue au volant en plein air : passe pour les jardins publics et privés, les places et même les cours ; mais dans la capitale, sur le déclin des jours d'été et par les temps frais, on joue au milieu des rues les plus fréquentées ; jeunes filles et garçons bondissent en se livrant impétueusement à l'exercice du volant, ce qui est fort incommode pour les piétons réfléchis ou distraits, marchant la tête inclinée un peu en avant, parce qu'ils ont fréquemment le nez relevé et la tête brusquement portée en arrière par de grands coups de raquettes. Le modeste jeu de boules est la consolation et le passe-temps d'une foule d'honnêtes ci-

toyens réunis, surtout dans nos jours fériés, aux barrières de la capitale, sur quelques boulevards un peu délaissés et, pardessus tout, aux Champs-Elysées. C'est un exercice très-agréable, peu fatigant et très-salutaire, qui convient aux personnes même peu robustes, qui fait faire beaucoup de mouvemens très-variés, soit en courant, marchant au moins d'un pas précipité, soit en se baissant et en se relevant, soit en étendant les bras et en projetant les boules. Tout le monde a vu sur nos quais et nos boulevards cette petite lithographie qui représente avec tant de vérité nos joueurs de boules. Ce dessin, qui est une sorte de débauche d'un beau talent, est dû au crayon de l'un de ces Vernet qui font un si noble usage de leur pinceau en le consacrant à la gloire militaire de notre pays.

Le jeu de boules est un exercice amusant qui, par les différentes inflexions qu'il donne aux muscles de presque toutes les parties du corps, est un de ceux qui, sans trop le fatiguer, peuvent lui procurer les secousses les plus favorables, et contribuer le plus puissamment au maintien de la santé. Le jeu de quilles convient à tous les âges de la vie. On proportionne cet exercice à la force de ceux qui le pratiquent; ainsi, il y a des quilles et des boules en rapport avec toutes les forces; elles varient pour le volume et le poids depuis celles que l'on peut mettre dans ses poches et son chapeau, jusqu'à celles que l'on transporte dans des brouettes et même des charettes. Les orthopédistes, c'est-à-dire les médecins qui ont pour but de redresser, dans le jeune âge, une organisation vicieuse ou incomplète, ont indiqué avec raison le jeu de quilles comme un moyen d'exercer utilement le bras gauche lorqu'il est plus faible que le bras droit. Mais tous les hommes, même les plus forts et les mieux proportionnés, ont une main qui devient plus forte que l'autre, et il faut même dire un bras pour parler avec exactitude. Le plus développé des deux est celui qui a été le plus exercé, et c'est presque toujours le droit. Ce serait une chose fort avantageuse d'habituer les enfans à se servir également des deux mains, et en faire ainsi des ambidextres, et on doit entendre, par cette expression, ceux qui ont une égale facilité pour se servir de leurs deux mains. Les avantages qui résultent de cette faculté sont suffisamment sentis et appréciés. Les nombreuses mutilations, résultat de nos guerres, offrent journellement à nos regards les avantages attachés à la faculté de suppléer un

bras par un autre. Il faut dire aussi que les progrès de la mécanique adoucissent tous les jours le sort des mutilés, et que d'autres arts congénères cachent ou déguisent le spectacle affligeant des mutilations.

On définit l'escrime, l'art de se défendre ou de porter des coups l'épée à la main. Cela s'apprend en s'exerçant de bonne heure et journellement avec des fleurets qui se nomment en latin *rudes*, ce qui a fait appeler l'escrime *gladiatura rudiaria*. Les maîtres qui enseignent cet art commencent par habituer et rompre le corps de leurs élèves aux différentes positions qu'il doit prendre; ils leur apprennent à ployer facilement les articulations et à leur donner de la souplesse dans tous les mouvemens généraux et d'ensemble; ils montrent ensuite à exécuter les mouvemens partiels du bras et surtout du poignet, car c'est la main qui porte ou qui pare les coups. Les premiers mouvemens se nomment *bottes*, et les seconds *parades*. Après ces préliminaires, ces mêmes maîtres d'armes enseignent à mêler ou à combiner ces divers mouvemens, de manière à tromper son adversaire par de fausses attaques que l'on nomme *feintes*. Enfin, les maîtres d'escrime vous apprennent à vous servir avec le plus d'avantage possible des feintes et des parades. Cette partie, qui est le complément de l'art, se nomme *assaut*, et est la parfaite image d'un combat à toute outrance.

Nous ne voulons considérer ici l'escrime que sous le point de vue de la gymnastique athlétique ou médicale, c'est-à-dire comme moyen de développer les forces sans avoir égard à ce qui constitue la gymnastique purement militaire, ou, ce qui est la même chose, l'attaque ou la défense. Nous dirons donc que l'escrime imprime à l'homme un maintien fixe, solide, assuré. Dans l'état de station et en garde, tout est avantageusement disposé pour l'action. Dès qu'on est en mouvement et fendu, le corps se porte en avant et en arrière avec une grande vivacité. La stabilité ou l'assiette consiste surtout à mouvoir peu le pied gauche, à en faire le centre ou le point d'appui sur lequel le corps gravite et bat en retraite, ou se porte en arrière pour revenir rapidement en avant. Presque tous les muscles sont dans une action continuelle; les jambes travaillent autant que les bras; à proprement parler, les jambes travaillent même davantage, car elles sont toutes les deux en action, tandis qu'il n'y a qu'un bras qui soit fortement occupé; l'autre ne sert, en quelque sorte, que de balan-

cier. Quoi qu'il en soit, le corps entier, et les viscères en particulier, éprouvent des secousses violentes et rapides, qui retentissent dans toute la machine. Enfin, les variations organiques que fait naître cet exercice lui assignent une place fort importante dans la gymnastique athlétique et médicale. Malgré ce que nous venons de dire, les hommes de l'Europe moderne se sont plutôt appliqués à l'escrime dans l'intention de vaincre dans les combats singuliers, que pour se procurer un beau développement, et faire briller et admirer leur grâce sous les armes. Le duel, fort ancien parmi nous, a été autorisé par nos rois et par les parlemens; on en a des exemples mémorables qui remontent à 1375. Le dernier eut lieu en 1547, entre Gui-Chabot de Jarnac et François de Vivone de la Châtaigneraye, en présence du roi et de toute la cour. Ces deux seigneurs se battirent à pied et avec l'épée. Vivone mourut des blessures qu'il avait reçues, et Henri II résolut dès ce moment de ne plus permettre les duels. Dès 1386, 1403 et 1409, nos rois avaient défendu ou limité les duels. Ils furent défendus de nouveau par un édit de 1569, l'ordonnance postérieure de Blois, un arrêt du parlement de Paris de 1599; par Louis XIII en 1611, 1613, 1614, 1617, 1624, 1626 et 1634. Louis XIV défendit les duels encore plus sévèrement que ses prédécesseurs, et fit exécuter les règlemens, comme on peut en juger par ses édits de 1643 et 1651, par l'ordonnance de 1670, et plusieurs déclarations de 1679, 1704 et 1711. Louis XV fit serment à son sacre, exemple suivi depuis par nos rois, de n'exempter personne de la rigueur des peines ordonnées contre les duels, et il renouvela, par un édit de 1729, les défenses portées par les règlemens antérieurs. Les peuples les plus civilisés de l'Europe, pour ne pas remonter plus haut que 1500, ont prodigieusement varié la forme de leurs épées. Les Espagnols et les Napolitains, comme leurs vassaux, sont ceux qui ont le plus long-temps conservé les épées de trente-deux pouces avec une ample garde ou coquille. Plus tard, dans le reste de l'Europe, la noblesse et les officiers des troupes portèrent des épées qui allèrent en décroissant de longueur, et avant notre révolution, elles étaient si courtes, surtout dans les états-majors des places, qu'on les nommait plaisamment *lisettes;* mais ce qui n'est pas risible, c'est que ces lames triangulaires et très-aiguës faisaient des blessures très-dangereuses; d'ailleurs, ceux qui en étaient armés se touchaient presque du pied droit,

et que, pour me servir d'une expression empruntée de l'art, on se joignait de suite sous la coquille. Les maîtres français se sont toujours distingués par la simplicité et la franchise des principes et une taciturnité imposante, et contrastant singulièrement avec les vociférations fatigantes et continues des Italiens. Nous pouvons affirmer qu'il n'est point d'exercice qui procure d'aussi vives commotions que celui des armes. Tous les muscles des bras, des cuisses, des jambes, plusieurs de ceux du torse et de la tête éprouvent alternativement des mouvemens de flexion et d'extension, de pronation et de supination qui forcent les appareils ligamenteux à s'étendre et à se raccourcir avec une mobilité qui doit promptement, dans le jeune âge, augmenter leur force et leurs proportions. On imprime, par cet exercice, au tronc et à tous les viscères des commotions qui doivent leur être favorables en facilitant la circulation et en augmentant l'énergie de tous les organes. Les orthopédistes doivent surtout invoquer les secours de l'escrime pour développer les adolescens lents, paresseux, phlegmatiques, ceux que la morosité éloigne des jeux et des plaisirs de leur âge, enfin ceux qui croissent lentement, et ne le font pas avec rectitude, soit qu'ils pèchent par la conformation de la poitrine, les jambes ou la colonne vertébrale. On procure, par l'escrime, à ces êtres faibles, plus de ressort dans les solides, et de fluidité dans les liquides. Assez souvent on les voit se redresser, grandir et acquérir une force, une agilité et une grâce dans le port du corps dont on ne les aurait jamais crus susceptibles. On ne peut donc trop répéter que l'escrime, enseignée par de bons maîtres, peut seule donner la pose calme, noble et aisée, qui semble surtout désigner, pour la profession des armes et le commandement, ceux qui en sont doués.

Les éclats répétés de la voix que nous avons désignés sous le nom de *vociférations*, engagent à dire un mot de la déclamation, que les anciens plaçaient au rang des exercices de la gymnastique, talent d'ailleurs agréable, utile et même indispensable dans quelques professions et plusieurs circonstances de la vie. Un assez bon nombre de médecins de l'antiquité, entre autres Celse, Ætius, Oribase, ont conseillé la déclamation ou la lecture soignée et à haute voix, comme un moyen de guérison dans diverses maladies, et comme prophylactique pour ceux dont les digestions sont lentes et pénibles. Il est positif que la déclamation agit non-seulement

d'une manière directe sur l'appareil entier de la respiration, mais qu'elle agit de proche en proche et secondairement sur tous les organes. Le diaphragme, mu plus rapidement, imprime aux viscères contenus dans la cavité abdominale des secousses continuelles qui augmententent l'énergie de leur action, et par conséquent les fortifient.

La natation est un exercice tout à fait différent de ceux dont nous avons traité jusqu'ici. Lorsqu'un accident vous fait tomber dans l'eau, il est essentiel de savoir nager; la natation est aussi un talent fort utile pour les gens de guerre, les chasseurs et les pêcheurs. Les anciens, qu'il faut toujours considérer comme les premiers maîtres de la gymnastique athlétique, médicale et militaire, faisaient un grand cas de la natation, qu'ils avaient réduite en un art auquel ils donnaient beaucoup de soins. Ils avaient, pour but principal, de se garantir de l'action d'un élément redoutable. L'homme est un des animaux les plus impropres à la natation, à cause de sa tête qui pèse au bout d'un long levier, quand il est horizontalement dans l'eau. Mais l'homme doit-il nager horizontalement ? Je crois que non. L'homme nage si peu naturellement, que, s'il n'a point reçu de leçons, il se noie d'ordinaire quand il tombe dans une eau profonde. Nous voyons, au contraire, les quadrupèdes les plus volumineux franchir les fleuves les plus rapides avec autant de succès que d'assurance. L'homme qui ne sait pas nager, devient souvent pusillanime, et le cœur le plus bouillant de valeur est enchaîné sur le rivage, parce qu'il redoute une mort peut-être ignoble ou au moins obscure dans nos préjugés populaires, quoique Poniatowski, couvert de sang, et précipité dans l'Adler par les feux de l'ennemi, ait fini aussi glorieusement sa vie dans les flots, que s'il l'eût perdue au milieu des bataillons les plus épais. Les taureaux, traversant les fleuves, ont exercé les pinceaux des plus grands maîtres. Ils ont peint surtout sous ce déguisement le plus puissant des Dieux, errant d'abord dans une prairie émaillée de fleurs, souffrant plutôt qu'il ne paraît rechercher les caresses d'une mortelle; il ploie ses jarrets vigoureux, reçoit sur son dos la trop confiante Europe, et la portait comme en triomphe quand il s'élance avec elle au milieu des ondes. Le sanglier ainsi que le porc, son congénère, sont parfaitement construits pour nager; je n'avais jamais été à portée de m'en convaincre aussi bien qu'en 1812 en marchant sur Moscou. Arrivé sur les bords du Borysthène, et résolu à y passer la nuit, je fus

tout à coup frappé par des cris très-bruyans, et que je reconnus comme partant de quelques chasseurs de la garde italienne qui poursuivaient des porcs, et de ces animaux qui cherchaient à échapper à leur poursuite. L'un de ces porcs, d'une taille énorme, et, malgré cela, fort leste, se trouvant barré sur la route par quelque obstacle, se jeta à l'eau; il fut à l'instant suivi et entouré par des nageurs armés de ces sabres courts que nous nommons *briquets*. Il éluda quelque temps la poursuite; atteint, il reçut plusieurs coups sans paraître blessé; enfin, un coup de pointe ouvre largement les parties latérales du cou, et il versa un torrent de sang qui rougit les ondes autour de lui. On vit alors entièrement disparaître, dans les mouvemens rapides que lui inspira sa défense, ce que le porc a d'ignoble : c'est le sanglier d'Erymanthe aux prises avec Hercule; c'est celui qui succomba sous les coups de Méléagre, celui qui versa le sang d'Adonis. Le nôtre blesse plusieurs de ceux qui le poursuivent; le fer s'échappe des mains de quelques-uns d'entre eux. Un nouvel assaillant survient; il est armé d'un long levier, il frappe l'animal à la tête et l'assomme; alors il chavire et reparaît sur le flanc, après avoir un instant disparu sous l'eau. J'oubliais de dire que ses cris prirent, dans la fureur du désespoir, un caractère effrayant, et dont le son prolongé sur les deux rives y répandit l'alarme, comme dans une surprise de l'ennemi au milieu d'une nuit obscure.

Si nous recherchons maintenant quel fut l'état de la natation chez les anciens, nous verrons qu'il fut très-avancé particulièrement chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, comme faisant partie de la gymnastique athlétique et militaire. Ces peuples avaient consacré à la natation de nombreuses écoles. Ceux qui se seraient abstenus de les fréquenter étaient regardés comme des hommes pusillanimes, bons à reléguer, tout au plus, parmi les femmes; mais, dans aucun temps et dans aucun pays que je sache, les femmes n'ont aimé les hommes de cette espèce; elles recherchent et honorent, au contraire, la force et le courage, comme un appui de leur faiblesse naturelle. L'histoire, ainsi que des monumens de divers genres, et particulièrement les bas-reliefs des colonnes triomphales, représentent souvent des guerriers tout armés, franchissant, à la nage, de larges fleuves et des torrens rapides. La désuétude de la natation, dans nos exercices militaires modernes, nous oblige à traîner à la suite de nos

armées des équipages énormes. Je sais bien que les pontons servent à autre chose qu'à passer des hommes et des chevaux, puisque l'artillerie et tous les approvisionnemens passent dessus ; mais je dois faire observer que les ponts, même ceux que l'on nomme *volans*, ne peuvent arriver et se placer partout où on en aurait besoin. C'est un fait positif que les armées modernes sont souvent arrêtées par des obstacles qu'auraient franchis celles des anciens. D'après cela, ne devrait-on pas apprendre à nager à tous les soldats? La natation fut aussi en honneur parmi les Gaulois, nos valeureux ancêtres, et, sans remonter aussi loin, les chevaliers français, à leur réception, devaient faire preuve de leur habileté dans l'art de nager, et ces exercices se pratiquaient encore sous le règne de Louis XI. On ne sait par quel motif les nations, en se policant, se sont écartés de cette utile institution. En effet, nous voyons que tous les peuples sauvages, que tous les barbares de l'Asie, de l'Afrique, des Amériques et de l'Océanique savent parfaitement nager, et nagent presque debout.

Revenons aux Européens, car on ne peut trop insister sur la nécessité de multiplier et perfectionner nos écoles de natation. C'est un moyen puissant de donner aux jeunes gens, c'est-à-dire à l'espoir de la patrie, une constitution physique et des habitudes qui les rendraient susceptibles des travaux les plus pénibles; quelques-uns y trouveraient aussi le contrepoison d'une éducation molle et efféminée. Nos écoles actuelles de natation font pitié quand on les compare avec les naumachies des anciens. Nous les avons surpassés dans la confection des routes, des ponts, des canaux, des ports; faisons aussi bien pour les écoles de natation, dont on pourrait aussi tirer parti pour l'éducation navale.

Celui qui nage exécute, pour se soutenir sur l'eau, des mouvemens rapides et continuels; mais ce fluide offre très-peu de résistance; les contractions et les redressemens successifs des membres ne causent plus de chocs, de répercussions de mouvemens, n'ébranlent plus tout l'organisme, comme la course, le saut, la danse, l'escrime. Cependant, la natation exige des mouvemens musculaires puissans, qui deviennent secondairement, et de proche en proche, une cause impulsive ou excitante pour tous les appareils organiques. Un résultat important de cet exercice, c'est l'impression de l'application de l'eau sur la peau, en vertu de sa pesanteur, de sa température et autres qualités physiques. On

peut conclure, de ce qui vient d'être dit, que la natation ne ressemble point au bain simple, et qu'il y a entre eux des différences remarquables. Dans la natation, les mouvemens vifs et répétés que l'on fait pour se soutenir à la surface de l'eau, sont bien propres à la faire pénétrer dans le corps, et à y produire une action utile. On acquiert aussi, par cet exercice, une force morale, une hardiesse qui, dans plusieurs circonstances, peuvent être avantageuses pour soi, et pour porter du secours aux autres. Quels que soient, au reste, les avantages que nous attachons à la natation, nous ne nous dissimulons point ses inconvéniens. Nous avouerons sans contrainte qu'elle convient peu à ceux qui sont nés faibles et délicats, à ceux qui ont la poitrine peu développée, et qu'il faut surtout les empêcher de se livrer à la natation après le repas. De fréquens exemples ont fait ressortir les dangers de cette imprudence, tandis que des hommes bien constitués, et qui en ont graduellement contracté l'habitude, peuvent, sans inconvénient, se plonger dans l'eau en sortant de manger. Les lois de la physique indiquent assez pourquoi on se soutient difficilement sur l'eau avec une poitrine étroite, et comment on s'y soutient si bien avec d'amples poumons remplis d'air. Il en est de même des gens secs et maigres, comparativement à ceux qui sont fort gras, et sont sur l'eau comme un morceau de liège.

Parmi ceux qui ont traité des avantages et des principes de la natation, on doit placer au premier rang Kenelm Digby, Winmann et Thévenot. Le dernier est celui qui a le mieux exposé tout ce qu'il faut pour arriver dans cet art au degré de perfection désirable. Il a placé dans son ouvrage intitulé : l'*Art de nager*, des gravures qui indiquent les différentes positions que le corps doit prendre dans l'eau; ses préceptes sont fondés sur ce que l'expérience a appris de plus positif. Ceux qui bouquinent sur les quais de la capitale et autres lieux pourront trouver sur leurs pas une brochure ayant pour titre : l'*Art de nager entre deux eaux*. Cet écrit n'a rien de commun avec la gymnastique; il est simplement destiné à former au talent d'obtenir et surtout de conserver des places sous les régimes les plus opposés.

J.-B. Leroy, de l'Académie des Sciences, a donné le plan d'une école de natation, avec la description de divers globes ou tubes en fer-blanc, formant des scaphandres impénétrables, tant pour passer une rivière sans mouiller ses vêtemens,

que pour se garantir de l'action de l'eau froide, et sauver, même au milieu des rigueurs de l'hiver, ceux qui seraient dans le danger de se noyer. L'expédient principal auquel on a recours pour former des nageurs armés de la sorte, est une poulie mobile portée par une corde attachée à deux poteaux placés aux deux extrémités d'un canal ou bassin pratiqué exprès pour servir à cet exercice. On fixe sur la poulie une corde garnie de quelques bandelettes, à l'aide desquelles l'apprenti nageur, soutenu à la surface de l'eau, peut recevoir les leçons d'un bon maître. Ce travail d'un académicien estimé et très-répandu dans le monde fut bien accueilli; et, malgré cette prévention favorable, après un mûr examen, je crois ce projet défectueux. La natation, dans un canal ou bassin, étroitement limité, est un joujou propre à amuser des enfans. Ceux qui excelleraient dans cette baignoire perdraient toute présence d'esprit en tombant dans une grande masse d'eau, et s'y enfonceraient de plusieurs pieds; et, en supposant qu'ils revinssent un moment à la surface de l'eau, leur tête ne se remettrait pas davantage. Observez tous les peuples nageurs; enfans, et dès qu'ils vont à l'eau, ils commencent par plonger, c'est-à-dire enfoncer la tête dans l'eau; ils débutent ainsi dans l'apprentissage de l'art par la plus grande des difficultés. Dans la plupart de nos provinces, où l'éducation a quelque chose de plus agreste et de plus mâle qu'à Paris, nous avons vu apprendre et appris nous-même à nager, ainsi qu'il suit : d'abord le plongeon; une main amicale vous redressait un instant, ou vous laissait encore barbotter quelques secondes. On formait ensuite un faisceau de joncs demi-circulaire ou décrivant un angle obtus, et on appuyait dessus le menton et les deux bras. Quand on sentait son corps soutenu, on abandonnait par instans, on chassait devant soi, et, au besoin, on reprenait son appui. Arrivé dans la capitale, et entouré de toutes sortes de maîtres, par les soins et les sacrifices de nos bons parens, nous reçûmes aussi des leçons de natation. Elles étaient méthodiques et bien raisonnées. Notre instituteur connaissait assez bien les puissances locomotrices, et il en faisait une démonstration qui égayait beaucoup ses élèves: se depouillant de sa robe de chambre, de son bonnet de nuit et de ses pantoufles, il se plaçait à plat-ventre sur un lit, et expliquait avec démonstration les mouvemens qu'il convient de pratiquer. Il répétait moins heureusement ses leçons

au milieu de la rivière, où il ne conservait plus que l'avantage d'un énorme embonpoint. Notre véritable maître, le praticien, était le porteur d'eau de la pension, très-habile et prudent nageur. Quand nous avons eu besoin de revenir sur la théorie de la natation comme partie de la gymnastique, et, par conséquent, de l'hygiène, nous avons trouvé de très-bonnes choses dans un écrit de Nicolas Roger, inséré dans la *Bibliothèque économique* de 1783.

Extrait du 122e cahier (août 1828), tome XXXI, du Journal complémentaire du Dictionaire des Sciences médicales.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N° 14.